Nations Unies S/PRST/2005/67



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5342e séance, le 21 décembre 2005, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'ouverture, à Abuja (Nigéria), de la septième série de pourparlers de paix intersoudanais sur le Darfour placés sous l'égide de l'Union africaine, et exprime sa gratitude à l'Union africaine, à la communauté internationale et aux autres donateurs.

Le Conseil est encouragé par la participation active de représentants de tous les groupes invités du Mouvement/Armée de libération du Soudan et du Mouvement pour la justice et l'égalité, ainsi que de membres du Mouvement populaire de libération du Soudan en tant que composante du Gouvernement d'unité nationale, et exhorte tous les participants à poursuivre leur coopération avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

Le Conseil demande à toutes les parties au conflit de s'acquitter de l'engagement qu'elles ont pris de conclure sans plus tarder un accord de paix juste et global. Il exige de toutes les parties qu'elles renoncent à la violence et mettent fin aux atrocités sur le terrain, en particulier celles commises contre des civils, notamment les femmes et les enfants, le personnel humanitaire et le personnel international chargé du maintien de la paix.

Le Conseil rappelle les injonctions adressées au Gouvernement soudanais et aux forces rebelles, ainsi qu'à d'autres groupes armés, afin qu'ils se conforment pleinement aux engagements visés dans ses récentes résolutions. Il exige, en particulier, que le Mouvement/Armée de libération du Soudan, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Gouvernement soudanais mettent immédiatement fin à la violence, respectent l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena, lèvent les obstacles au processus de paix et coopèrent pleinement avec la Mission de l'Union africaine, et que le Gouvernement soudanais désarme et contrôle les milices. Il exige également que les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient immédiatement traduits en justice.

Le Conseil rappelle sa crainte que la persistance de la violence au Darfour n'aggrave encore la situation dans la région, en particulier concernant la sécurité du Tchad. C'est pourquoi il condamne avec fermeté les attaques

05-65867 (F) 211205 211205

récemment lancées par des éléments armés à l'intérieur du Tchad, notamment celle du 19 décembre 2005 contre des positions de l'armée nationale tchadienne dans la ville d'Adré, et appuie les efforts visant à réduire les tensions à la frontière.

Le Conseil réaffirme qu'il est résolu à appliquer pleinement les mesures prévues par ses résolutions sur le Soudan, notamment à amener quiconque commet des actes de violence ou des violations de l'embargo sur les armes ou entrave le processus de paix à répondre de ses actes.

Le Conseil exprime sa gratitude à l'Union africaine et à sa mission au Soudan (MUAS) pour le rôle positif que ses forces ont joué en aidant à réduire la violence et à promouvoir le rétablissement de l'ordre dans le Darfour.

Le Conseil lance un appel aux donateurs pour qu'ils continuent d'appuyer l'action cruciale de la MUAS, qui s'efforce d'enrayer la violence dans cette région meurtrie, et de fournir une aide humanitaire essentielle à des millions de civils touchés par la guerre, tant dans le Darfour qu'au-delà de la frontière au Tchad.

Dans le contexte plus large du Soudan, le Conseil se félicite des nouveaux progrès accomplis dans le sens de l'application de l'Accord de paix global, notamment de la signature de la Constitution du Sud-Soudan et de la formation du Gouvernement du Sud-Soudan. »